



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-763

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-763 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1). Il remplace le *Règlement n° 2022-683 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 23 avril 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca